



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

Groupe Libéral-Radical
Par Monsieur Raymond Nalessio
Route Cantonale 190
1963 Vétroz

Dossier traité par :
Laurent Seppey
027 345 37 70
laurent.seppey@vetroz.ch

Vétroz, le 21 mai 2015

Concerne : Porte-fort en faveur de Relais du Valais SA

Monsieur,

Comme mentionné dans notre courrier du 13 mai dernier, le Conseil municipal a, en séance du 20 mai 2015, pris connaissance de la prise de position des deux établissements bancaires concernés par le porte-fort en faveur de Relais du Valais SA, à savoir la Banque cantonale du Valais ainsi que la Banque Raiffeisen des Coteaux du Soleil (cf. pièces jointes en annexe à la présente).

Au vu de la teneur des correspondances susmentionnées, et également considérant le fait que les deux contrats de base (ou crédit-cadre) ont été récemment dénoncés, nous nous devons de vous informer que l'Exécutif communal a décidé de maintenir la détermination qui vous a été transmise le 13 avril 2015, à savoir que la législation en vigueur, plus particulièrement l'art. 17 al. 1 let. F LCo a été respectée.

Nous avons également demandé aux deux établissements bancaires précités de nous fournir un document attestant que la validité du porte-fort s'éteindra le 28 janvier 2016, date à laquelle les soldes résiduels seront remboursés par la Bourgeoisie de Vétroz.

Toutefois, eu égard au fait que la réplique déposée le 27 avril dernier par le groupe LR conteste fermement la position du Conseil municipal, ce dernier a décidé de soumettre le cas au Conseil d'Etat, en sa qualité d'autorité de surveillance.

Aussi, nous ne manquerons point de vous transmettre la détermination de l'autorité, sitôt que celle-ci nous aura été communiquée.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Municipalité de Vétroz



Le Président
Stéphane Germanier



Le Secrétaire
Laurent Seppy

Annexes : ment.

COPIE